



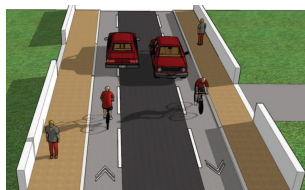
VOIRIE

Quels aménagements rue de la Jaunaie ?

Pour faire suite à la demande de riverains et d'usagers, mais aussi à une étude de circulation soulignant la vitesse et l'important flux de véhicules empruntant chaque jour la rue de la Jaunaie, la Municipalité a demandé à Nantes métropole de sécuriser et d'apaiser cette longue route droite, bordée de part et d'autre d'habitations. Après étude et concertation, le projet d'aménagement des espaces publics rue de la Jaunaie vient d'être validé.

Nantes métropole, qui dispose de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux d'aménagement, a sollicité le bureau d'étude Tecam pour travailler sur le projet. Après étude, diagnostic et réflexion en concertation avec des habitants et des usagers de la rue*, le bureau d'étude a proposé différents aménagements qui ont été présentés début mai à l'ensemble des personnes consultées, puis validés par la Municipalité.

Des «ruptures» seront créées sur cette grande et longue route droite pour apaiser la vitesse des automobilistes et sécuriser les déplacements doux.



Outre la matérialisation de nombreux stationnements et la création de grands trottoirs de chaque côté de la rue, le principe général de voie avec un chaucidou (voir ci-contre) a été

retenu afin de répondre aux exigences de sécurité et de confort pour les déplacements des piétons et des cyclistes sur l'intégralité du projet. Pour ce faire, la bande roulante principale sera rétrécie sur l'intégralité de la route et des bandes latérales affectées aux cyclistes seront matérialisées de chaque côté. Des écluses seront également installées afin d'empêcher le dépassement de la vitesse autorisée.

Après des travaux de reprise des réseaux électriques et d'eau potable fin 2018, les travaux d'aménagement de la rue de la Jaunaie devraient débuter début 2019, pour une durée d'environ 9 mois.

Attention : Pour toute demande de raccordement (gaz, eaux usées ou potables, etc.), pensez à en formuler la demande auprès du concessionnaire concerné avant le début des travaux.

* Un groupe de travail consultatif composé de riverains, d'usagers et d'élus a été constitué pour réfléchir aux futurs aménagements de la rue. La Municipalité tient à les remercier pour leur contribution.

Un projet découpé en plusieurs séquences

Zone limitée à 30 km/h

► **Du giratoire de la Zac du Chêne vert à l'actuel feu tricolore**

- Suppression du feu tricolore et mise en place de plateaux aux différents carrefours afin de marquer le principe de priorité à droite.
- Représentation de passages piétons par des marquages colorés.

Zone limitée à 50 km/h

► **De la rue du Moulin Collet à l'allée du Bois Tillac**

- Mise en place de traversées piétonnes classiques et de priorités à droite.
- Implantation d'une écluse double à mi-chemin pour maintenir des vitesses apaisées.
- Réalisation d'un rond-point pour accrocher la rue de la Jaunaie et l'allée du Bois Tillac.
- Plantations de petite taille pour créer un accompagnement végétal du parcours.

► **De l'allée du bois Tillac à la Cochère**

- Mise en place d'une priorité à droite à la Chataigneraie.
- Implantation d'une écluse double en dispositifs de ralentissement.
- Création d'un rond-point au carrefour de la Cochère pour desservir les axes conduisant à la Martinière et au Grand Chemin. L'aménagement de ce giratoire permettra aux bus, en cas de prolongement des lignes, de faire demi-tour.